

Langourla

Le Bulletin

Sommaire

P2-6 Réunions du Conseil

P7 Ecoles

P8 Résidents Britanniques
Concours de Fleurissement
Cheque Sport

P9 Histoire:
Le droit de vote des femmes

P10 Etat civil, Urbanisme
Vie Associative

P11 Bibliothèque, Rétroviseur

P12 Jeux, Détente, Dictons

P13 Bien vivre ensemble
Annonces

P14 Informations
Communautaires

P15 Les sorties à Langourla

P16 Numéros Utiles

VIVRE ENSEMBLE LE MENÉ

23 mars 2015 - 1er janvier 2016 - Ces deux dates marqueront l'évolution de notre territoire.

23 mars 2015 : Les 104 élu(e)s des sept communes de la communauté du Mené, ont voté à la même heure, pour la création de la commune nouvelle qui portera le nom de : LE MENÉ.

Le résultat de ce scrutin, est un signe fort qui a été donné à tous les élu(e)s [et élu(e)s à venir], pour travailler dans un esprit de confiance et de solidarité, afin d'assurer un avenir meilleur pour nos futures communes déléguées.

Sur 104 élu(e)s, 90 ont voté pour, et 14 ont voté blanc ou se sont abstenus. Aucune voix contre. Cela prouve la prise de conscience de chacun, par rapport aux enjeux qui nous attendent.

1er janvier 2016 : Création officielle de la commune nouvelle du MENÉ. Un travail important a été réalisé avant ce vote. Un travail encore plus important et complexe est en cours et reste à réaliser pour être 'opérationnel' dès le 1er janvier 2016.

LANGOURLA, DUALITÉ DES CULTURES

2015 : 20^{ème} édition du festival de Jazz in Langourla.

2015 : 05^{ème} édition du concert de l'Orchestre Symphonique de Bretagne.

Ces deux expressions musicales s'entrechoquent et se cumulent dans une ferveur populaire. Notre cité peut s'enorgueillir de ces genres, certes différents, mais ô combien complémentaires, par l'apport d'un public chaleureux, et composé d'un brassage intergénérationnel.

Cette année, voit donc les anniversaires du jazz et du classique. Le jazz, venu du nouveau monde lointain et le classique, qui puise ses origines dans notre vieille Europe.

Ces deux cultures se complètent agréablement dans un magnifique site, qui ne demande qu'à s'affirmer davantage. Longue vie au brassage des styles.

C'EST L'ÉTÉ

La période estivale laisse un laps de temps à toutes ces mises en place, et permet certainement de prendre un peu de recul, sur les tractations en cours et à venir (rapprochement communautaire).

Souhaitons un excellent séjour à tous les estivants et membres des familles, qui viendront grossir nos communes durant cet été, que nous espérons convivial par toutes ces fêtes qui marqueront les temps forts sur LE MENE.

Votre Maire : Michel ULMER



Les comptes rendus des conseils municipaux font l'objet d'un résumé.
Les grandes lignes restent mentionnées. Pour connaître les détails, il est toujours possible,
comme par le passé, d'en prendre connaissance à la mairie.

Présents : MM. Michel ULMER, maire ; Daniel LEFEUVRE ; Daniel BESNARD ; Mme Josiane AVENEL, adjoints
Mmes Linda GORDON ; Stéphanie ROUXEL ; Chantal UZURET ; MM. Pierre CARADEUC ; Alain CHERIAUX ;
Christian COUPE ; Jean François LEJEUNE ; Pierre de LEUSSE ; Bruno RIOLON ; Loïc ROBERT ; Philip WITTAMORE.
M. Bruno RIOLON a été nommé secrétaire.

► Approbation des comptes 2014 et affectation du résultat

Approbation du compte administratif 2014 du lotissement hameau du lac.

M. Le Maire présente le compte administratif 2014 qui se décompose ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
dépenses	50 563,84 €	recettes	23 193,07 €
déficit	50 563,84 €	excédent	23 193,07 €

Monsieur le Maire se retire de la salle. Sous la présidence de l'adjoint, le conseil municipal délibère favorable au compte administratif 2014 du lotissement hameau du lac.

Approbation du compte administratif 2014 de la commune.

M. Le Maire présente le compte administratif 2014 qui se décompose ainsi :

Fonctionnement		Investissement			
Dépenses	486 730,11 €	Dépenses	250 232,70 €	Reste à réaliser	163 245,82 €
Recettes	858 070,18 €	Recettes	316 668,28 €	Reste à réaliser	25 000,00 €
Excédent	371 340,07 €	Excédent	66 436,28 €	Déficit	138 245,82 €

Monsieur le Maire se retire de la salle. Sous la présidence de l'adjoint, le conseil municipal délibère favorable au compte administratif 2014 de la commune.

Affectation du résultat.

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat 2014 sous la forme suivante :

Fonctionnement : Recettes au R002 : 221 340,07 € et affectation d'une somme de 150 000 € en section d'investissement pour financer les nouveaux projets.

Investissement : Recettes au R001 : 66 436,28 €

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation du résultat 2014.

Approbation du compte de gestion 2014 de la commune.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2014 de la commune.

Le Conseil Municipal déclare que ce compte de gestion qui retrace la comptabilité de l'exercice 2014, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et délibère favorablement sur le compte de gestion 2014 de la commune émis par la Trésorerie de Collinée-Merdrignac.

► Vote des taux d'imposition

M. Le Maire informe le conseil du produit nécessaire à l'équilibre du budget et propose de reconduire les mêmes taux d'imposition qu'en 2014.

Les membres du Conseil Municipal votent les taux d'imposition pour l'année 2015 :

- taxe d'habitation 21.76 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties 23.12 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 85.68 %

► Vote des budgets 2015

Vote du budget 2015 du lotissement hameau du lac.

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la proposition du budget primitif 2015 :

la section de fonctionnement est équilibrée à 96 565,84 €

la section d'investissement est équilibrée à 46 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget 2015 du lotissement hameau du lac.

Vote du budget 2015 de la commune.

M. Le Maire fait part au conseil que la somme de 300 000 €, inscrite en dépense et en recette sur le projet chaufferie, a été annulée puisqu'il sera nécessaire de faire un budget annexe s'il y a réalisation de cet investissement.

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions faites par la municipalité pour les investissements de cette année ainsi que l'état de la dette.

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la proposition du budget primitif 2015 :

la section de fonctionnement est équilibrée à 833 000,00 €

la section d'investissement est équilibrée à 471 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget 2015 de la commune.

Ébauche du budget chaufferie et réseau de chaleur.

M. le Maire indique au conseil que s'il y a réalisation de ce projet, un budget annexe chaufferie et réseau de chaleur sera réglementairement obligatoire ainsi que son affiliation au régime d'imposition à la TVA.

Dans ce budget, on retrouvera l'investissement du bâtiment, des canalisations, de la chaudière et frais annexes estimés à 490 000 € TTC ; les principales recettes seront le fonds de concours de la Communauté de Communes pour 45 000 €, une subvention de l'ADEME Conseil Général pour 145 000 €, un emprunt de 220 000 € et la récupération de la TVA sur les travaux d'environ 80 000 €.

Validation de devis

M. Le Maire informe le conseil que le chauffage de la salle Georges Albert est tombé en panne début mars et qu'un nouveau brûleur va être installé par l'entreprise Jalu pour un montant de 3 992,58 €.

Acquisition copieur.

M. Le Maire donne connaissance des devis reçus pour l'acquisition d'un copieur pour les écoles. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- d'acquérir un copieur Kyocéra Taskalfa 3010I noir et blanc pour les besoins des écoles
- de valider le devis de BRS Bureautique pour un montant de 1 900 € ht
- de signer un contrat de maintenance de 5 ans au prix de 0,0055 € ht la copie, toner noir inclus
- de financer cette acquisition par autofinancement en section d'investissement, article 2183.

Signalétique.

M. Le Maire fait part des devis reçus pour la signalétique nécessaire sur la commune. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- de continuer le programme de signalétique sur la commune en incluant les numéros de maisons sur la campagne, des plaques de rues avec mats, différents adhésifs du logo communal et un panneau pour le pavoisement de l'école primaire de valider le devis de Cré@Armor pour un montant de 1 572,15 € ht
- d'autoriser M. Le Maire à signer le devis
- de financer cette acquisition par autofinancement en section d'investissement, article 2181.

Réfection salle d'eau appartement à Saint Joseph.

M. Le Maire informe le conseil du devis pour la réfection de la salle d'eau de l'appartement 4 à Saint Joseph. Le conseil valide le devis établi par M. Jean Paul Rat pour installer un receveur douche dans cet appartement avec les travaux de finition carrelage et faïence d'un montant de 2 120,90 € ht.

Acquisition mâts.

M. Le Maire indique au conseil le projet de la municipalité d'installer des mâts devant la mairie ainsi que les devis reçus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'acheter quatre mâts à planter dans le parterre devant la mairie
- valide la proposition faite par Fabrègue Duo pour la fourniture de 4 mâts antivol alu 6m avec les fixations fourreau, et 4 pavillons 80x120 (Europe, France, Bretagne et Commune)
- autorise M. Le Maire à signer le devis d'un montant de 1 117,10 € ht
- décide d'inclure cet investissement dans le programme signalétique engagé par la commune et de financer cette acquisition par autofinancement en section d'investissement, article 2181.

Acquisition rideaux de scène à la salle polyvalente.

M. Le Maire fait part de la nécessité d'équiper la salle polyvalente de rideaux de scène pour les activités théâtrales et des différents devis reçus pour cet aménagement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- d'aménager la scène de la salle polyvalente pour permettre de faire du théâtre en fixant une structure porteuse, un rail patience, un rideau de façade, des manteaux d'arlequin et une frise de façade
- de valider le devis de l'entreprise DOUBLET, pour la fourniture et la pose de l'ensemble des équipements par leurs soins, arrêté à la somme de 9 700 € ht
- d'autoriser M. Le Maire à signer le devis
- de financer cet investissement par autofinancement en section d'investissement, article 2181.

Travaux extension bungalow.

M. Besnard informe le conseil de la possibilité de réaliser un préau attenant au bungalow près du plan d'eau et fait part des devis.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- de réaliser un préau en extension du bungalow existant pour abriter les installations nécessaires lors des fêtes au théâtre de verdure
- de poser un plancher en 'bois essence IROKO'
- de valider le devis de l'entreprise GT Constructions Rénovation de Plénée Jugon, pour la fourniture et la pose de l'ensemble des équipements par leurs soins, arrêté à la somme de 4 207,88 € ht
- d'autoriser M. Le Maire à signer le devis
- de financer cet investissement par autofinancement en section d'investissement, article 2181.

Travaux de rénovation de l'éclairage public.

M. Le Maire donne lecture du courrier transmis par le Syndicat d'Énergie pour les travaux de rénovation de l'éclairage public à la Tour Saint Eutrope et à la Chapelle Saint Joseph. Le chiffrage sommaire de l'opération est estimé à 17 250 € ht avec une participation de la commune de 60 %, soit 10 350 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'éclairage public, pour le remplacement de 4 projecteurs encastrés sous la tour et 6 projecteurs à l'extérieur de la Tour Saint Eutrope, 5 projecteurs encastrés autour de la chapelle Saint Joseph, présenté par le Syndicat d'Énergie des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de 17 250 € ht.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Énergie, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux, auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat d'Énergie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Projet d'effacement des réseaux.

M. Le Maire donne lecture du courrier transmis par le Syndicat d'Énergie pour les travaux d'effacement des réseaux rue André Fauchet entre St Joseph et la salle Georges Albert. Le chiffrage sommaire de l'opération est estimé à 155 100 € ht avec une participation de la commune de 60 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager le projet d'effacement des réseaux prévus rue André Fauchet, présenté par le Syndicat d'Énergie des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de basse tension 98 100 € ht, l'éclairage public 42 300 € ht et le téléphone 14 700 € ht, et décide d'inscrire notre participation en section d'investissement au compte 204158.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Énergie, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux, auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat d'Énergie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Participation financière.

Tarif locations communales.

M. Le Maire informe le conseil que la municipalité a décidé de reporter l'augmentation des tarifs de locations communales au vu du résultat de la création d'une commune nouvelle.

Participations scolaires et prix du repas.

M. Le Maire présente les propositions relatives aux tarifs scolaires pour l'année 2015, acceptées par les élus des trois communes du RPI 'le blé en herbe' selon la convention du 15 mai 2014.

Les membres du conseil décident de fixer :

- 1) la participation communale à 130 € par enfant pour les fournitures scolaires (y compris la maintenance informatique et les cartouches d'encre) pour tous les enfants scolarisés en maternelle et en primaire dans l'école publique 'RPI le blé en herbe', la commune se chargera de récupérer la participation des autres communes du RPI selon les termes de la convention
- 2) le prix du repas à la cantine municipale à 2,80 € pour les enfants et à 5,50 € pour les adultes à la prochaine rentrée scolaire.

► Régime indemnitaire - Enveloppe 2015.

M. Le Maire indique qu'un régime indemnitaire a été mis en place par délibération du 16 mars 2007 pour le personnel titulaire et contractuel de la commune et qu'il convient de le compléter par service :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le principe du versement des différentes primes et indemnités, avec effet au 1er janvier 2015. Il est précisé que le versement sera maintenu pour les agents en congé de maladie ordinaire en deçà de 3 mois en arrêt de travail suite à un accident de travail ou de trajet, en mi-temps thérapeutique et qu'il sera suspendu en totalité pour les agents en congé de longue maladie et de longue durée.
- de fixer l'enveloppe annuelle à 4 200 €, à charge M. Le Maire de la répartition de cette somme par arrêté nominatif
- de verser les primes et indemnités en une seule fois au cours du 4^e trimestre
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal, chapitre 012

► Débat sur la chaufferie et le réseau de chaleur.

M. Le Maire ouvre le débat sur le projet de chaufferie et le réseau de chaleur. Il est mis en évidence les avantages directs (économie d'énergie) et indirects (attractivité sur le circuit de la route de l'énergie du Mené), la volonté énergétique de la Communauté de Communes du Mené et la possibilité communale d'être autonome en ressource bois.

Après un vote de 13 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, le conseil municipal décide de construire une chaudière bois et son réseau de chaleur sur la commune.

M. Le Maire va prendre contact avec le cabinet d'études Exoceth et M. Marc Théry pour lancer ce projet.

Questions diverses.

Participation financière scolaire.

M. Le Maire rappelle une décision antérieure qui permettait d'accorder une aide financière aux différents jeunes dans le cadre d'activités extra-scolaires et demande l'avis du Conseil.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- d'accorder une aide annuelle de 60 € à chaque élève (collégien, lycéen, étudiant) participant à une activité extra-scolaire ou à un stage sur la commune
- de verser cette somme sous forme de subvention directement à la personne ou à la famille après envoi d'un justificatif ou certificat en mairie

Suppression d'un poste communal.

M. Le Maire rappelle la délibération antérieure créant une nomination de l'agent communal sur ce poste et demande l'avis du conseil pour supprimer un poste d'agent technique 2ème classe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de supprimer un poste d'agent technique 2ème classe devenu vacant suite à la nomination de l'agent au poste d'agent technique 1ère classe.

En conséquence, la liste des emplois communaux de la commune ainsi modifiée et arrêtée à compter du 1er avril 2015:

Emplois permanents

durée hebdomadaire de service 35 heures

- une secrétaire de mairie
- un adjoint technique principal 2ème classe
- 1 adjoint technique de 1ère classe
- 2 adjoints techniques de 2ème classe

Emploi permanent

durée hebdomadaire de service 30 heures

- 1 adjoint administratif territorial de 2ème classe

Validation d'un circuit de randonnées.

La commission vie associative de la Communauté de Communes va baliser un chemin de randonnée pédestre par commune. L'idéal serait un chemin de 5 à 8 km utilisable par des familles, pour de la balade.

M. Le Maire projette un circuit de randonnée pédestre du plan d'eau vers la chapelle St Gilles, la Coudre et retour par la route communale de St Jacut. Le conseil valide ce circuit qui sera transmis à la Communauté de Communes du Mené.

Remerciements.

M. Le Maire fait circuler la carte de remerciements transmise par Mme Nathalie Presse suite au décès de son beau père M. Roger Presse.

Circulation.

M. Le Maire informe le Conseil que des riverains de la route de la Noë Gruelle se plaignent du passage des poids lourds sur cette route communale (route recommandée par le GPS).

Un arrêté d'interdiction de circulation pour les poids lourds (sauf riverains) va être pris par le Maire et sera matérialisé par la pose de panneaux réglementaires.

Inventaire zones humides.

M. Lefeuvre fait part de la demande de la Chambre d'Agriculture, chargée de réaliser l'étude des zones humides, de constituer un groupe de travail regroupant les acteurs susceptibles d'utiliser les espaces : agriculteurs, élus, pêcheurs et chasseurs et propose de désigner des conseillers municipaux, en plus des huit membres de l'association foncière déjà nommés.

MM. Christian Coupé et Pierre Caradeuc acceptent de participer à ce groupe communal pour la réalisation d'un inventaire zones humides.

Divers.

Mme Stéphanie Rouxel souhaite savoir si une remise à niveau pour l'utilisation du défibrillateur ne devrait-elle pas être programmée par la Croix Rouge ou la Protection Civile ?

Le défibrillateur a été déclaré sur le site qui permet aux particuliers et aux services de secours de connaître son existence ; la Communauté de Communes, qui s'est chargée de la fourniture de l'appareil, doit assurer le suivi.

Débat sur la création d'une commune nouvelle.

Ce sujet avait déjà été débattu lors des précédents conseils. La poursuite de ce thème est relancée et concertée.

Chaque conseiller a reçu les projets de délibération et de charte de la commune nouvelle du Mené qui sont à l'ordre du jour du conseil du lundi 23 mars 2015.



Présents : MM. Michel ULMER, maire ; Daniel LEFEUVRE ; Daniel BESNARD ; Mme Josiane AVENEL, adjoints
Mmes Linda GORDON ; Stéphanie ROUXEL ; Chantal UZURET ; MM. Pierre CARADEUC ; Alain CHERIAUX ; Christian
COUPE ; Jean François LEJEUNE ; Pierre de LEUSSE ; Bruno RIOLON ; Loïc ROBERT ; Philip WITTAMORE.
M. Loïc ROBERT a été nommé secrétaire.

► Création d'une commune nouvelle

Considérant que l'élargissement des périmètres intercommunaux pose clairement la question de l'exercice à la bonne échelle des compétences,

Considérant que la création d'une commune nouvelle répond à cet objectif, et s'inscrit dans la poursuite de la construction intercommunale initiée depuis près de 50 ans sur le territoire du Mené,

Considérant que les objectifs poursuivis à travers la création de la commune nouvelle sont les suivants :

- garantir la présence d'un service public de proximité sur les sept communes fondatrices. En ce sens, la commune nouvelle s'engage à ce que chaque commune déléguée soit toujours dotée d'un secrétariat de mairie et qu'elle puisse bénéficier des services techniques selon ses besoins.
- maintenir les structures scolaires existantes.
- développer l'activité commerciale, industrielle et agricole. En ce sens la commune nouvelle devra tout mettre en œuvre pour conserver ces activités actuellement existantes sur les communes déléguées.
- améliorer les conditions de mobilité sur le territoire.
- préserver l'environnement sur le territoire des sept communes fondatrices.
- développer l'attractivité de l'ensemble du territoire par une offre de services et une politique de l'habitat ambitieuses.
- soutenir des activités associatives sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.
- mettre en œuvre une politique d'investissements équitables sur le territoire

- Vu la loi n°2010-1653 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à « l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes. »
- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2111-1 et 2113-1 et suivants,

Considérant que les communes fondatrices qui suivent seront des communes déléguées :

la commune déléguée de Collinée

la commune déléguée de Langourla

la commune déléguée de Le Gouray

la commune déléguée de Plessala

la commune déléguée de Saint-Gilles-du-Mené

la commune déléguée de Saint-Gouëno

la commune déléguée de Saint-Jacut-du-Mené

Où l'exposé de Monsieur le Maire sur l'ensemble des dispositions relatives à la commune nouvelle,

Le conseil municipal de la commune **de Langourla**, par un vote de 14 voix pour et une abstention,

demande la création d'une commune nouvelle à compter du 1er janvier 2016 comprenant l'ensemble des communes membres de la communauté de communes du Mené.

valide, par dérogation aux dispositions du droit commun que le conseil municipal de la commune nouvelle sera composé, jusqu'au prochain renouvellement, de l'addition des conseils municipaux des communes fondatrices.

propose que la commune nouvelle soit dénommée « Le Mené ».

propose que le siège de la commune nouvelle soit fixé à La Croix Jeanne Even à Collinée (22 330).

propose que la commune nouvelle relève de la trésorerie de Merdrignac sise 4, rue basse Madeleine à Merdrignac

approuve la charte constitutive de la commune nouvelle.

École publique Langourla

L'année scolaire touche à sa fin avec en ligne de mire sa traditionnelle classe découverte. Les élèves partiront une semaine à Belle-Isle-En-Terre du 15 au 21 juin 2015. Ils étudieront tous les aspects de la rivière : pêche de poissons, de larves, installation de moulins à eau, sensibilisation à l'importance de l'eau, le cycle de l'eau, la pollution, ... Ils dormiront en plus dans un château !! Celui de Lady Mond, qui a légué son château à la commune. Un vrai conte de fée !!

Par ailleurs, les CE iront à St Jacut le 2 juin pour une rencontre sportive axée sur l'athlétisme. Les records vont pleuvoir !! Mais le principal reste de passer un bon moment. Dès le 26 mai, ils reprendront également leur séance hebdomadaire de piscine.

Les CM, quant à eux, iront au collège Per Jakez Hélias, le 2 juin, pour une rencontre CM2-6ème. Il y aura des défis lecture autour de livres lus dans l'année (quizz, qui suis-je, dessiner, mimer), des défis mathématiques autour d'énigmes, des défis sportifs (lancer de vortex, sauter...). Ensuite, la dernière semaine de classe, une rencontre thèque les attend avec les élèves du secteur de Collinée cette fois-ci. La thèque est une version simplifiée du baseball.

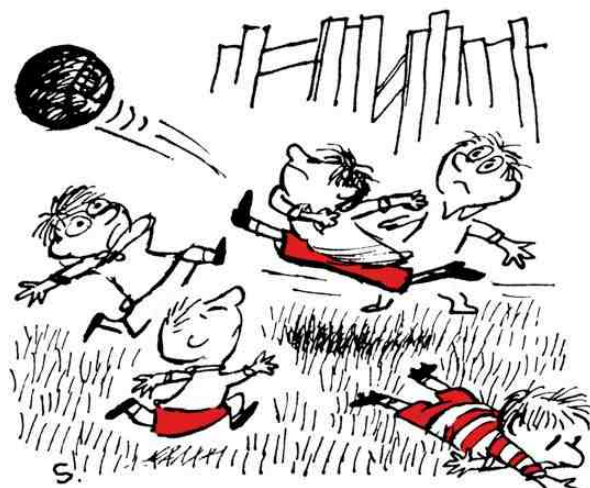


Enfin, le vendredi 3 juillet, les CM présenteront 3 pièces de théâtre à leurs parents. Après avoir travaillé la mise en scène et appris leur rôle pendant 2 mois, quelle joie (et un peu de stress aussi) de présenter tout ça sur « scène » ! Et pour finir l'année scolaire sur une bonne note, tout le monde se retrouvera autour d'un barbecue une fois le rideau tiré.

Olivier Bardouil

Ecole St-Joseph

Malgré un manque de soleil et le froid qui persiste, la fin d'année approche à grands pas...Après avoir terminé le second trimestre par un après-midi « boules bretonnes », nous avons remis en place pour ce 3ème trimestre les après-midi « sciences » où les sorties terrain alterneront avec les travaux pratiques en classe. 4 demi-journées seront consacrées à l'étude de la Rance, de ses sources à Collinée à son embouchure à Dinard en passant par le barrage de Rophemel...4 autres demi-journées tourneront autour de l'arbre, sa vie et ses enjeux économiques et environnementaux...Lors de ces séances, nous aurons la chance de travailler en collaboration avec 2 naturalistes, J-François de la Maison de la Rance et Edwige de l'association Identit'terre...Parallèlement, nous participerons à un projet sportif autour de l'Euro 2016 qui commence dès cette fin d'année par un cycle de séances de football en partenariat avec la fédération française de foot.



Quant à la dernière semaine, elle s'organisera comme chaque année, avec l'accueil le lundi des élèves qui intégreront notre classe en septembre, visite des différents lieux de la commune, présentation de notre fonctionnement en classe le matin et partie de pêche à l'étang l'après-midi. Les 3 journées suivantes seront sportives : golf et piscine le mardi, traversée du pèlerin de la baie du Mt-St-Michel + visite le jeudi et circuit des clochers en VTT le vendredi... Enfin, cette année scolaire se terminera par un apéro « cidre/galettes-saucisses » le vendredi soir à 19h dans la cour de l'école.

Frédéric Heudiard



LES COTES D'ARMOR SONT BELLES, JARDINONS AU NATUREL

CONCOURS DE FLEURISSEMENT COMMUNAL 2015

Depuis 2014 le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a fait évoluer le concours de fleurissement des communes et des particuliers vers un jardinage au naturel, objectif 0 phyto. Ce concours est basé sur la qualité de la décoration florale, couleur, harmonie et entretien, tout en tenant compte de la gestion de l'environnement. Une plus grande place est donc donnée dans la grille de notation et d'évaluation à l'effort fourni pour une meilleure gestion de l'eau (récupérateur) le compostage, le désherbage au naturel (manuel, paillage, plantes couvre sol.....).

Notre commune qui œuvre pour son embellissement, ne peut le faire sans votre concours afin de compléter ses efforts pour conserver sa 1ère fleur « Villes et villages fleuris » et pourquoi ne pas obtenir sa 2ème fleur !

Vous avez eu le 1er prix de votre catégorie l'année dernière, vous ne pouvez prétendre l'obtenir une 2ème année consécutive mais vous pourrez toujours être classés « coup de cœur ». Alors, soyez des ambassadeurs de votre commune et venez, enfants et adultes, vous inscrire nombreux à la mairie avant le 11 juillet 2015.

COMMUNAL FLOWER COMPETITION 2015

Since 2014 the Conseil Départemental des Côtes d'Armor have decided to favour 'natural gardening' in the the annual competition.

This competition is based on the quality of the floral decoration, colour, harmony and maintenance, whilst taking account environmental management. More emphasis is now placed on the effort and measures provided for better water management (recovery) composting and natural weed management (manual, mulch, ground cover plants etc.)

Our commune is supporting the Conseil Général but cannot do it without your help! We need to continue to maintain our 1st flower award « Villes et villages fleuris » and why not earn a second one?

First prize winners are not entitled to obtain first prize for a second consecutive year, but will of course still be classified as a « coup de cœur » !!

Please enter the competition and be proud of your commune - children and adults, many enter at the Mairie before 11 July 2015.

Concours de Fleurissement Communal 2015

ouvert à tous

Les côtes
d'Armor
sont belles,
jardinons
au naturel



catégories et
grille d'évaluation
disponibles à la mairie

date limite d'inscription
à la mairie: 11 juillet 2015

CHEQUE SPORT



Les jeunes et le sport

La Région Bretagne lance l'opération "Chèque Sport" pour la saison 2015-2016, opération qui encourage la pratique sportive des jeunes de 16 à 19 ans nés en 1997, 1998, 1999 et 2000. Ce dispositif permet aux jeunes qui en font la demande de bénéficier d'une aide de 15€, offerte par la Région Bretagne, pour toute inscription dans un club sportif de Bretagne.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site de la Région Bretagne : jeunes.bretagne.bzh

70^e ANNIVERSAIRE DU PREMIER VOTE DES FEMMES

Le droit de vote des femmes a 70 ans.

A la Révolution française, seuls les propriétaires masculins avaient le droit de voter pour élire leurs représentants aux États Généraux. Olympe de Gouges (1748-1793), figure de la révolution française incarne la cause des femmes. Elle est l'auteur de la « déclaration de la femme et de la citoyenne » en 1791. Le code civil de 1804 leur donnait certains droits civils mais leur refusait la citoyenneté politique.



A partir de 1850, plusieurs femmes essaient de se faire entendre en réclamant le droit de vote, comme Jeanne Deroin, Hubertine Auclert... On les appelle les suffragettes. La condition des femmes progresse (accès au monde du travail, aux études...) notamment pendant et après la 1ère guerre mondiale. En 1919, un texte est voté à l'Assemblée Nationale mais rejeté au Sénat en 1922, 1925, 1927, 1932, 1936 ...

En 1936, avec le Front Populaire, une vague suffragiste déferle. Léon Blum nomme 3 femmes sous-secrétaires d'Etat. Le mouvement s'essouffle avec la 2nde guerre mondiale. Le Général de Gaulle accorde aux femmes les mêmes droits politiques que les hommes dans une ordonnance du 21 avril 1944.



Les Françaises votent pour la 1ère fois le 29 avril 1945 à l'occasion des élections municipales puis quelques mois plus tard, le 21 octobre 1945, elles participent au scrutin national.

En Bretagne, à Douarnenez, Joséphine Pencalet (la Penn sardine) devient la 1ère élue de France à un conseil municipal en 1925. Son combat est celui des ouvrières des conserveries de poisson. Son élection sera invalidée quelques mois plus tard par le Conseil d'Etat.



Dans notre département, la 1ère féministe et suffragette est Marie Le Gac-Salonne dite «Djénane». Elle a signé de nombreuses tribunes dans la presse à partir de 1906 où elle interpelle les élus sur le droit de vote des femmes. En 1945, elle se présente à la

Mairie de Plancoët mais échoue.



L'autre grande figure costarmoricaine est sans aucun doute Marie-Madeleine Dienesch. Elle fut députée des Côtes-du-Nord de 1945 à 1958, puis députée de la circonscription de Loudéac de 1958 à 1973 et de 1978 à 1981. Elle fut également vice-

présidente de l'Assemblée Nationale et 1ère femme présidente d'une commission parlementaire, secrétaire d'Etat de 1968 à 1974 en charge des Affaires sociales puis à l'Action sociale et à la Réadaptation.

La France semble un peu à la traîne au vu de ses voisins européens. En effet, le Royaume Uni, l'Allemagne, la Pologne, l'Autriche, la Hongrie et la Russie accordent le droit de vote aux femmes dès 1918, suivis par la Belgique et les Pays Bas en 1919, l'Espagne et le Portugal en 1931. Les Américaines obtiennent ce droit en 1920 (dès 1869 dans l'état du Wyoming).

Décès

Roger PRESSE	Le Cran	le 5 mars
François LERAY	Les Portes	le 6 mars
Simone CHARLES	5, rue St Joseph	le 7 avril

URBANISME

Demandes d'urbanisme acceptées

DATE	DEMANDEUR	ADRESSE	TRAVAUX
28 février	FIRMIN Vincent	La Ville es Goupines	Ouverture de fenêtres et baie vitrée
7 avril	JACOB Daniel	La Beautraie	Fermeture d'un préau
7 avril	CARADEUC Alain	Le Champ du Chêne	Véranda
7 avril	Mc CARTHY Barry	Le Cléneuf	Reconstruction bâtisse

VIE ASSOCIATIVE

A TOUTES LES ASSOCIATIONS:

Les associations qui souhaitent faire paraître des articles dans le bulletin municipal peuvent les déposer en mairie.



TROUBA'TOUR

La troupe a rencontré un vif succès lors de ses représentations à Langourla et à Jugon les Lacs. Des échos très favorables nous sont revenus. Si des personnes souhaitent rejoindre le groupe, prendre contact avec Michel Margalet au 02-96-30-43-69.



LANGOURLAVIE

En 2014, les animations ont obtenu divers succès.

PECHE : Faible participation au concours de pêche, en concurrence avec d'autres communes.

Pour 2015, nous avons décalé cette date, la participation a été nettement supérieure.

OSB : Le concert de l'Orchestre Symphonique de Bretagne a été un grand succès. Nous avons accueilli 600 spectateurs. Cette année, pour la 5ème édition du 28 juin, nous espérons en avoir plus, grâce à la venue d'un pianiste de renommée internationale, avec un programme éclectique (Mozart, Schumann, Mendelssohn et Alexandre Bénéteau (compositeur breton).

FEUX d'ARTIFICE : Le repas champêtre accompagnera la soirée, qui sera superbement animée par un DJ, comme l'an passé. Cette animation musicale prendra fin à 02h00, heure légale d'autorisation.

CROQ' NOTES : Pour la 20ème édition du jazz, la restauration des soirées sera tenue, comme d'habitude, par Langourlavie sous le label 'Croq' Notes'. Gageons que la belle affluence de 2014 se rééditera cette année.

DIVERS : Langourlavie a investi dans l'achat de 2 chapiteaux (8 et 12 mètres).



BIBLIOTHEQUE

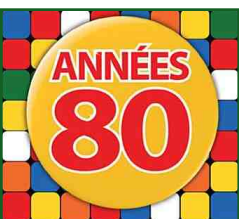
Le 1er avril, la bibliothèque paraissait trop petite pour accueillir les 40 enfants venus écouter les histoires de loups en chocolat et de poussins de Pâques.

Après la lecture, direction la grande salle de la mairie, chaque participant a décoré un panier destiné à ramasser les œufs de Pâques. Pour le goûter, des gâteaux au chocolat faits maison ont ravi les enfants, les parents et les bénévoles. Chacun est reparti avec son panier décoré et un paquet de chocolats.

La prochaine animation aura lieu à la rentrée de septembre. Cet été, la bibliothèque sera fermée du mercredi 5 au samedi 22 août.



RETROVISEUR



Langourla

6 FÉVRIER 1984

Samedi, inauguration de la salle polyvalente

Soucieux de se faire connaître, donc de s'ouvrir vers l'extérieur, Langourla a voulu se doter d'un « outil d'accueil » : une salle polyvalente aussi attrayante qu'efficace. Investissement très important pour un budget modeste, d'où la nécessité d'une location extra-communale, dont le conseil municipal a arrêté la tarification.

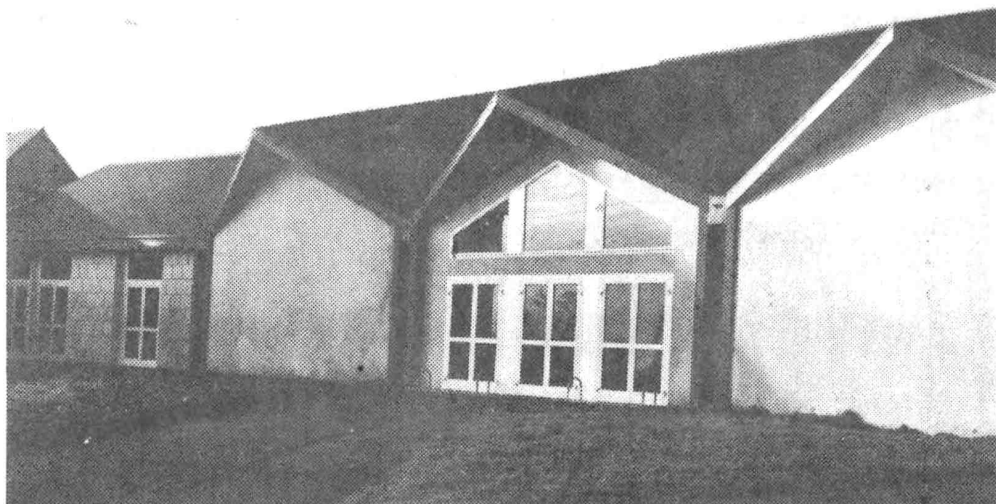
Cette remarquable construction (d'une emprise au sol de plus de 40 m sur 20 m) est dotée d'une cuisine, d'une salle de projection, d'un vestiaire et annexes, d'une vaste scène (réglable en hauteur et démontable) d'une piste de danse d'environ 500 m² en parquet. D'autre part, cette salle offre 900 places assises pour des spectacles, 500 pour des banquets, 1 200 pour des bals, sans oublier la possibilité technique très astucieuse de pouvoir, l'été par beau temps, porter à 5 000 la capacité d'accueil pour les spectateurs.

Une importance particulière

De l'avis de M. Jean-Luc Monjaret, maire de Langourla : « Cette inauguration revêt une importance particulière, dans la mesure où il s'agit d'une réalisation exceptionnelle et unique dans la région. A l'origine du projet, la municipalité précédente et plus particulièrement M. Georges Albert, qui n'a ménagé ni son temps, ni son dynamisme, pour faire aboutir ce projet ».

Par ailleurs, M. Monjaret met l'accent sur le fait que cette salle, ouverte à tout le canton, à tout le Méné, doit avoir aussi une audience départementale, compte tenu de « sa capacité d'accueil » (comités d'entreprise, congrès, expositions culturelles, concerts), sans oublier l'attrait touristique de cette commune, nichée au flanc de la forêt de Boquen.

Fixée au samedi 4, à 15 h 30, cette inauguration, présidée par M. Charles Josselin, sera suivie d'un vin d'honneur, auquel toute la population de Langourla est invitée. Un grand bal viendra clôturer cette journée.



CHARADE

Mon premier est un ensemble de musiciens.
 Mon second est une composition instrumentale savante.
 Mon troisième est un pronom interrogatif.
 Mon quatrième est une préposition indiquant la possession.
 Mon cinquième est une région de France.
 Mon tout joue la musique classique
 dans un théâtre de verdure



MOTS CROISÉS DU MENÉ N°3

Toutes les définitions, à trouver, sont en rapport avec une commune du Mené

HORIZONTAL

6 - 12 Amitié

7 Cultures du XVIII^e siècle

8

9 - Commune à trouver.

11 - Moulin à (travailler la toile).

12 - Il coule, il coule Le

VERTICAL

1- Édifice où l'eau a la vertu de guérir peur et nervosité.

2- Les jeunes font leur festival.

3- Cinq villages ont des

4- Chapelle à la Hutte-à-l'Anguille

5- Kerillan en Plessala en 1828.

10- Moulin à farine à la Ville

Solution de Mars 2015

Mots croisés : 1 - SAINT-THIA ; 2 - MOSAIQUE ; 3 - RANCE ;
 4 - COLLINEE ; 5 - MAIRIE ; 6 - SAINT-GUILLAUME ;
 7 - MUSIQUE ; 8 - GARE ; 9 - GILLES ; 10 - KERMENE.
Charade : COMMUNE NOUVELLE (Vel Satis modèle Renault)

Qui pêche en juin, pêche fretin
 En beau juin, toute mauvaise herbe donne du foin
 En juin, brume obscure, trois jours seulement dure
 Ciel de juillet rouge au matin, veut un pluvieux voisin
 Quand juillet commencera, ta faux affûtera
 Août mûrit les fruits, septembre les cueille

En septembre, le feignant peut aller se prendre
 En septembre, la bruine est toujours bonne à la vigne
 Automne en fleur, hiver plein de rigueur
 Octobre en gelées, chenilles trépassées
 Octobre en brumes, mois à rhumes
 A la St Crépin, les mouches voient leur fin

QUELQUES RAPPELS S'AVÈRENT NÉCESSAIRES POUR UNE VIE HARMONIEUSE ENTRE TOUS.

TONTE DES PELOUSES

Le respect des horaires garanti le bien être de tous.

Semaine :	08h30 - 12h00	13h30 - 19h30
Samedi :	09h00 - 12h00	15h00 - 19h00
Dimanche et férié :	10h00 - 12h00	

CHIENS ERRANTS

(ou en divagation)

Il est rappelé que les chiens doivent être en laisse et ne pas divaguer à travers la commune. Les arrêtés municipaux en date des 25 avril 2000 et 21 juin 2010 avaient déjà signalés ces interdictions. Les employés communaux n'ont pas vocation à ramasser les déjections animales dans les divers espaces verts de la commune. Ces arrêtés prévoient la mise en fourrière, ce qui est expressément prévue par la loi

Rappel de la loi.

Définition de l'état d'errance

Aux termes de l'article L.2212-2.7e du code général des collectivités territoriales, les maires doivent remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux. S'agissant plus particulièrement des chiens errants, leur divagation est interdite par l'article 213-2 du code rural. L'article 213 du code rural précise que le maire a l'obligation de prendre toutes dispositions pour empêcher leur divagation. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse Il prévoit également que les chiens errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune, sont conduits à la fourrière où ils seront gardés.



FEUX DE JARDIN

Il est rappelé qui est formellement interdit d'allumer des feux de broussailles, même à l'intérieur de votre propriété. (Article L.541-1 du code de l'Environnement et 84 du Règlement Sanitaire Départemental)

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction, qui dispose que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite. Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts est donc interdit, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage. Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance lorsque des solutions d'élimination réglementaires (déchetteries) ont été mises en place.

Le non-respect de ces dispositions, expose le contrevenant à une amende de 3ème classe, pouvant s'élever au maximum à 450 €.

Définition de l'état de divagation

Loi du 22 juin 1989 (article 213-1 du code rural), est considéré comme divaguant, tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est considéré comme en état de divagation.

ANNONCES



Renov'Habitat

P. I. G. (Programme d'Intérêt Général) Renov' habitat

Ce programme prévoit :

- la lutte contre la précarité énergétique des logements de propriétaires occupants et des logements locatifs occupés
- les travaux pour l'autonomie de personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie liée au vieillissement pour les propriétaires occupants
- la résorption de l'habitat très dégradé par du repérage et de l'orientation des situations repérées sur le programme 'habitat indigne'

Une permanence sera tenu en mairie de Langourla les mercredis 29 juillet et 28 octobre 2015 de 09h00 à 12h00. Également le premier jeudi de chaque mois, à la communauté de commune sur rendez-vous. Renseignements auprès de Nicolas Hartmann: 02.96.31.47.17

La mission locale de ce dispositif a été confiée à la SCIC Les 7 Vents (Pépinière d'entreprises Ménerpôle au Gouray : 02.96.30.32.96 / renovhabiat@mene.fr).

VENTE DE PLAQUETTES DE BOIS POUR PAILLAGE.

La commune dispose d'un stock de plaquettes de bois haché, cédé à titre onéreux, qui peut servir de paillage. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie pour organiser une demi-journée de regroupement des candidats, pour centraliser la mise à disposition.

SANTÉ

Dangers du soleil: le mélanome à éviter d'urgence

Le mélanome est le cancer de la peau le plus grave. En 2012 il a provoqué 1.672 décès en France et le nombre de cas recensés ne cesse d'augmenter chaque année. Il s'agit d'un cancer agressif qu'il est important de détecter dès le début de son évolution pour laisser un maximum de chances de guérison. Au moindre doute sur l'aspect de la peau, il faut absolument consulter un dermatologue.

Les agriculteurs et toutes les personnes qui travaillent en extérieur sont particulièrement soumis aux risques des cancers de la peau puisqu'ils sont régulièrement exposés au rayonnement solaire.

La MSA d'Armorique, partenaire du syndicat national des dermatologues, vous rappelle qu'il est toutefois possible de diminuer les risques solaires par quelques comportements préventifs:



- éviter le soleil entre 12h et 16h
- se couvrir avec des vêtements, un chapeau et des lunettes de soleil
- utiliser une crème solaire haute protection et en renouveler l'application
- rechercher l'ombre

La protection est particulièrement importante pour les enfants, auxquels il faut apprendre très tôt les réflexes de prévention.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

MAISONS SOLAIRES ' MEN' HÉLIOS '

L'ensemble du programme des 15 maisons solaires de la communauté de commune du Mené porte le nom de MEN' HÉLIOS.

(MEN pour Mené, HÉLIOS signifiant soleil en grec ancien)

La location des 3 logements 'solaires' sis Chemin du Verger à Langourla, est possible à compter du 1er septembre, ou plus tôt en fonction des travaux. Une porte ouverte, d'un logement, sera organisée pour tout public avant la mise en service.

Les personnes intéressées par ces logements peuvent déjà déposer un dossier auprès de la communauté de communes à Collinée.(tel : 02.96.31.41.17.)

Il s'agit de logement à très basse consommation d'énergie de chauffage, ce coût se rapprochant de zéro €, à la température constante de 20°.

Ces logements de type 6 comprennent au rez de chaussée :

1 séjour/cuisine – 1 salle de bain, WC – 1 chambre.

A l'étage:

3 chambres – 1 salle de bain – 1 WC – 1 espace bureau.

Un local de rangement est également disponible avec chaque location.

COMMUNE NOUVELLE

Deux réunions d'information des personnels ont eu lieu début Mai, avec l'aide du Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Les courriers, faisant appel à volontaires pour des postes à responsabilité, ont été transmis en interne aux personnels. Un appel à candidature, en externe, est également lancé, pour le poste de Directeur Général des Services (DGS).

Cela permettra de commencer la mise en place de la structuration, de l'organigramme technique et administratif, qui a été présenté aux agents des communes.

Les futurs responsables des services pourront, avec le référent politique, commencer rapidement à travailler sur la mise en place des différents postes, qu'ils auront à gérer et à administrer.

20 ème festival Jazz à Langourla

CHAPELLE ST JOSEPH, SALLE GEORGES ALBERT,
THEATRE DE VERDURE

Nous avons souhaité faire revivre l'esprit des premières années du festival en prévoyant, dans la chapelle Saint Joseph, le jeudi 6 août à 19h00, la remise du Trophée des villages, suivi d'un concert de chants Gospels (gratuit) valorisant ainsi les travaux réalisés par l'association des Amis de la Chapelle Saint Joseph. Puis, pour 21h00, nous pourrons nous retrouver à la salle Georges Albert pour deux concerts en duo : guitares swing et piano saxophone avec Pierrick Pedron, parrain du festival. Un tarif réduit pour ce deuxième spectacles à seulement 10€ est proposé aux Langourlanais(es). En remerciement aux bénévoles des associations partenaires du festival nous les invitons gracieusement et cordialement pour les spectacles de ce 6 août.



LANGOURLA (22)
Théâtre de Verdure
Tel : 02.96.30.42.19 / Ticketnet
avec Quentin Hindley (chef d'orchestre) et de François-René Duchâble (soliste)

DIMANCHE
28 juin
à 16h
8€ - 12€ - 15€



Orchestre Syphonique de Bretagne

François-René Duchâble à Langourla : une rencontre historique. Un artiste hors normes pour un site d'exception.

Le 28 juin 2015 restera dans les mémoires tout autant que la visite de Thierry Le Luron du 20 août 1978. Prêt à toutes les audaces pour mettre la musique à la disposition de tous les auditoires de manière attrayante et interactive, François-René Duchâble semble fait pour rencontrer le public du Mené au Théâtre de Verdure de Langourla.

Le dernier dimanche de juin, c'est un musicien pas comme les autres que nous aurons pour invité d'honneur. Bien que reconnu internationalement comme l'un des plus grands pianistes de notre époque, François-René Duchâble n'a pas hésité à prendre des risques en vue de prouver que la « grande » musique n'est pas destinée à rester cloîtrée dans l'ambiance feutrée des salles de concert.

Quelques « clics » sur internet suffisent pour découvrir ses démonstrations parfois spectaculaires dont, par exemple, cette initiative, très médiatisée, de faire jeter un piano dans un lac, en signe de rupture avec les snobismes d'un certain milieu musical. Un concert en territoire rural ne peut manquer de lui plaire.

Avec F.-R. Duchâble et avec Quentin Hindley, jeune chef confirmé qui s'illustre actuellement à l'Orchestre de Lyon, nous allons parcourir un programme mettant à l'honneur le romantisme, la nature et la Bretagne, trois thèmes qui, tout naturellement, s'accordent.

Il comprendra deux des œuvres les plus représentatives de l'époque romantique, le concerto pour piano de Schumann, et la Symphonie N° 3 de Mendelssohn, qui évoque les paysages de l'Ecosse ; en outre, nous aurons l'honneur d'accueillir, en création, la suite orchestrale, « Douarnenez », du jeune compositeur breton Alexandre BENETEAU.

Pendant quelques récentes journées portes ouvertes les métropoles de l'Hexagone ont vécu sous le slogan « Tous à l'Opéra ». Pour notre cinquième concert symphonique de Langourla, nous pouvons dire à nos voisins du Mené : « Tous au Théâtre de Verdure ».

dimanche 28 juin	Concert Orchestre de Bretagne	LangourlaVie, Mairie
dimanche 5 juillet	Courses de chevaux	Les Amis du Cheval
samedi 11 juillet	Feu d'artifice – repas et bal populaire	LangourlaVie
dimanche 12 juillet	Thé dansant	Club 3è âge
samedi 18 juillet	Moules frites	Les Amis de St Joseph
du jeudi 6 au dimanche 9 août	Festival de jazz et Croq'notes	Futurocom et LangourlaVie
dimanche 9 et 16 août	Vide grenier à la chapelle Saint Joseph	Les Amis de St Joseph
dimanche 6 septembre	Pardon-repas-kermesse	Les Amis de Saint Gilles
dimanche 4 octobre	Repas offert par le CCAS	Mairie
courant novembre	Jarret frites	Amicale laïque
dimanche 6 décembre	Thé dansant	Club 3è âge.

S.A.M.U.	15
Police	17
Sapeurs-Pompiers	18
Numéro d'appel d'urgence général	112
Allo enfance maltraitée	119
Centre Anti-Poison (Rennes)	02 99 59 22 22
Centre hospitalier de Saint Briec	02 96 01 71 23
EDF (sécurité dépannage)	08 10 33 31 22

Mairie de Langourla

Tél : 02 96 30 42 19 Fax : 08 97 50 71 79

Lundi au samedi de 9h à 12h

E-mail : commune.langourla@wanadoo.fr

Site web : <http://www.langourla.com>

Permanences du Maire

Lundi et mercredi de 10h à 12h et sur rendez-vous

Agence Postale - Levée du courrier 12h30

02 96 30 44 19

Lundi au vendredi de 9h30 à 11h30

Trésorerie de Merdrignac

02 96 28 41 64

Lundi au jeudi de 9h-12h et 14h-16h

Vendredi fermé

Gendarmerie de Collinée

02 96 31 40 17

Mardi, jeudi, samedi de 14 h à 18 h

Communauté de communes du Mené

02 96 31 47 17

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

E-mail : accueil@mene.fr <http://www.ccmene.fr>

SAUR - Services des eaux

02 22 06 45 00 de 8h00 - 20h00

SANTE

Centre hospitalier R. Pléven (Dinan) 02 96 85 72 85

COLLINEE

• Maison de santé 1, rue des musiciens

Docteur Lecorgne 02 96 31 69 62

Cabinet infirmier 02 96 34 91 92

Kinésithérapeute 02 96 30 96 67

• Docteur Bourhy 02 96 31 40 13

• Docteur Laguens 02 96 34 93 00

• Pharmacie Schmit 02 96 31 40 12

• Ambulances du Mené 02 96 31 43 22

LE GOURAY

• Docteur Malet 02 96 30 29 40

EREAC

• Docteurs SLEIMAN 02 96 86 63 52
et IONITA

• Pharmacie D'hem 02 96 86 63 63

PLENEE JUGON

• Cabinet infirmier 02 96 34 54 53

• Pharmacie 02 96 31 83 28

• Ambulances Arguenon 02 96 31 85 24

BROONS

• Cabinet infirmier 08 99 86 83 50

Pour connaître la pharmacie de garde le weekend 32 37

La commission information vous souhaite de bonnes vacances et un bon été à Langourla.

Bulletin rédigé et mis en page par la commission Information et Communication de Langourla

Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par la Mairie de Langourla.

Vous pouvez vous procurer un bulletin communal supplémentaire au secrétariat de la mairie.